

République et canton
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ANIERES

Séance du mardi 6 mai 2014
Législature 2011-2015

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

M. Patrick ASCHERI	Maire	
M. Serge SERAFIN	Adjoint	
M. Pierre CHOLLET	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

Mme Florence PULIDO	Présidente	
Mme Corinne ALHANKO-BAUER	Vice-Présidente	
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

Conseillers municipaux

		M. Pierre-Yves DECHEVRENS	
Mme Denyse BARBEZAT-FORNI		Mme Isabelle de PLANTA	
M. Antoine BARDE		M. Christophe DEVENOGE	
Mme Caroline BENBASSAT		M. Christian HALLER	
M. Louis BOLDRINI		M. Gilbert HUMBERT	
Mme Chantal BORDIER		M. Philippe GAILLARD	
M. Pierre BUHOLZER		Mme Roberta RANNI	
M. Christophe CHAPOTAT	<i>Excusé</i>	M. Pascal WASSMER	

Public : /

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 25 mars 2014.**
- 2. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 15 avril 2014.**
- 3. Communication(s) du bureau.**
- 4. Rapports des commissions. Résolution(s) et délibérations.**
 - a. Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du lundi 28 avril 2014 (M. Louis BOLDRINI, Président).

 - b. Rapport de la commission « Finances et aide humanitaire ». Séance du mardi 29 avril 2014 (M. Christophe DEVENOGE, Président).
 - ✚ **Délibération N°57** – Proposition du Maire relative à l’approbation du compte de fonctionnement, du compte d’investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2013.
 - ✚ **Délibération N°58** – Proposition du Maire relative à l’approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2013 et les moyens de les couvrir.
 - ✚ **Délibération N°59** – Proposition du Maire relative à l’approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la « Fondation de la commune d’Anières pour le logement » - Exercice 2013.
 - ✚ **Délibération N°60** – Proposition du Maire relative à l’ouverture de deux crédits budgétaires supplémentaires – Rubriques 05-30100 – Administration générale / Traitement du personnel et 05-30300 – Administration générale / Assurances sociales.
- 5. Election du bureau du Conseil municipal – 2014-2015.**
- 6. Projet du compte rendu administratif et financier de l’Exercice 2013.**
- 7. Proposition(s) du Maire et des Adjoints.**
- 8. Communication(s) du Maire et des Adjoints.**
- 9. Propositions individuelles et questions.**

Mme Florence PULIDO, Présidente du Conseil municipal, ouvre la séance à 19h.00 et salue l’Assemblée.

Mme la Présidente propose de passer au point 1 de l’ordre du jour.

Point 1

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 25 mars 2014.

Le projet de procès-verbal de cette séance n’ayant été mis sur CMNet que tardivement, il sera approuvé lors de la séance du 25 juin 2014.

Point 2

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 15 avril 2014.

Le projet de procès-verbal de cette séance n’ayant été mis sur CMNet que tardivement, il sera approuvé lors de la séance du mois du 25 juin 2014.

Point 3

Communication du bureau

Excuse

Mme la Présidente prie de bien vouloir excuser l’absence de M. Christophe CHAPOTAT à cette présente séance.

Point 4

Rapport des commissions et délibérations

a. Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du lundi 28 avril 2014 (M. Louis BOLDRINI, Président).

Mme Florence PULIDO passe la parole à M. Louis BOLDRINI, Président de la commission « Urbanisme et constructions ».

M. Louis BOLDRINI informe que la commission « Urbanisme et constructions » s'est réunie le 28 avril dernier et était étendue à l'ensemble du Conseil municipal pour la 1^{ère} partie de la séance ayant pour objet la colonie « Les Mélèzes » à Morgins.

Colonie « Les Mélèzes »

Lors de la 1^{ère} partie traitant du projet d'investissement relatif à la colonie « Les Mélèzes », une présentation a été faite sur les travaux généraux qui pourraient être engagés dans ce bâtiment. Après une longue discussion, l'Assemblée n'a pas émis une volonté de réaliser des travaux dans la colonie tels que présentés et d'une telle envergure. Il a donc été convenu qu'un business plan soit établi et de reprendre les éléments, point par point, en vue d'examiner ce qu'il est impératif de réparer et ce qui ne l'est pas. Le sujet sera donc réétudié lors d'une prochaine séance.

MPPL

Pas de nouvelles à ce jour.

Floris

Pas de nouvelles à ce jour.

Zone artisanale

Il n'y aura vraisemblablement pas de suite donnée à ce dossier.

Zone sportive

La commune de Corsier n'est pas entrée en matière pour l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire pour l'engagement de l'étude. Il est souhaité que trois offres soient demandées avant de voter ce crédit, ce que regrette M. le Président, car cela bloque le dossier.

Mme la Présidente remercie M. Louis BOLDRINI pour son rapport.

b. Rapport de la commission « Finances et aide humanitaire ». Séance du mardi 1^{er} avril 2014 (M. Christophe DEVENOGE, Président)

Mme Florence PULIDO passe la parole à M. Christophe DEVENOGE, Président de la commission « Finances et aide humanitaire ».

M. le Président rappelle que la commission s'est réunie le mardi 29 avril 2014. La séance a été principalement consacrée à l'étude des comptes de l'Exercice 2013. M. le Maire a traditionnellement commenté les écarts entre les comptes de fonctionnement 2013 et le budget 2013.

Le seul écart marquant se situe au niveau des impôts sur les personnes physiques. Une très bonne nouvelle, sur l'Exercice 2013, la Commune s'attendait à percevoir 8'415'000 F d'impôts et les comptes présentent finalement un montant de 10'301'786 F. L'augmentation de 1'886'786 F s'explique par l'impôt à la source, mais surtout par les correctifs sur les années 2008-2012 qui s'élèvent à 1'316'839 F. Ce montant est perçu en une fois sur l'Exercice 2013, mais il concerne les années 2008 à 2012 !

Un autre point positif est la production fiscale qui avait baissé de manière continue entre 2008 et 2012 et qui commence à augmenter depuis 2013 avec un montant de 8'220'980 F. C'est certes pour l'instant une somme estimée, mais la tendance semble maintenant bel et bien inversée !

Un point négatif, cette fois, soit que les créances fiscales augmentent, c'est le fameux « reliquat », soit ce que doivent encore les contribuables. Le poste « reliquat fiscal » à l'actif du bilan passe de 6'783'315 F au 31.12.2012 à 7'850'703 F au 31.12.2013, soit une augmentation de 1'064'582 F (+ 15 %). Une augmentation de ce poste n'est jamais un très bon signe et représente un risque pour la Commune, car il n'est pas connu quand les contribuables vont payer et surtout s'ils vont pouvoir le faire. La parade est de « provisionner » au cas où il y aurait dans le futur un irrécouvrable, comme ce fut le cas en 2011. C'est exactement ce qu'a fait M. le Maire dans les comptes 2013, en dotant la provision pour perte sur débiteurs de 2'000'000 F.

En effet, les comptes 2013 montre un montant de 12'147'493 F de revenus et de 10'042'402 F de charges, ce qui a permis la réalisation d'une telle provision sans péjorer l'Exercice. Le risque est maintenant couvert à hauteur de 50,9 %, provision de 4'000'000 F par rapport à un reliquat de 7'850'000 F, c'est plutôt bien.

S'agissant des investissements, entre 2009 et 2011, ils étaient en moyenne de 7'200'000 F ! En 2012, ils s'élevaient à 5'400'000 F et en 2013 à 2'296'762 F. Ils ont donc drastiquement fondu ! A noter, sur les investissements 2013, pour le chantier de la route d'Hermance, qu'une subvention a été perçue à hauteur de 1'327'800 F, ce qui fait qu'au final, sur l'Exercice 2013 pour les investissements, la Commune n'a déboursé que 590'245 F.

D'une manière générale, la politique de frein aux investissements décidée à fin 2012 par MM. le Maire et ses Adjointes porte ces fruits, puisque la trésorerie s'améliore en 2013.

La rubrique « Disponibilité » à l'actif du bilan est de 7'565'979 à fin 2013. Au bilan 2011, cette rubrique représentait 5'900'000 F et au bilan 2012, 5'600'000 F.

Pour 2014, les investissements prévus sont de l'ordre de 3'110'000 F (sont déjà plus élevés que ceux de 2013). Ce montant comprend notamment 700'000 F pour le chemin des Avallons/raccordement route d'Hermance et 550'000 F pour la colonie « Les Mélèzes ».

M. le Président attire l'attention sur le fait qu'il faudra voir quelle suite à donner à ces résultats, soit continuer à freiner, soit accélérer les investissements. S'il est convenu de freiner les investissements, il pourrait être envisagé de reporter les 7000'000 F d'investissements au bout du chemin des Avallons/raccordement route d'Hermance, report qui avait d'ailleurs déjà été évoqué en commission, cela porterait les investissements 2014 à 3'410'000 F, avec la colonie à 1'500'000 F, soit comme dans les budgets présentés à la commission « Urbanisme ». S'il est convenu d'accélérer les investissements, le tout pourrait être réalisé et cela porterait les investissements 2014 à 4'110'000 F. En moyenne, ces niveaux d'investissement-là correspondent à une utilisation d'environ 50 % de ce qui est comptabilisé dans les disponibilités au 31.12.2013, soit la moitié du montant total de 7'565'000 F.

Un dernier point, qui n'a rien à voir avec la fiscalité, est présenté par M. le Président qui précise que la commune dispose d'un fonds spécial « Bienfaisance » doté à ce jour d'environ 200'000 F. Il est utilisé dans le cas où des habitants rencontrent à un moment de leur vie et pour des raisons diverses, des difficultés financières. Il ne s'agit pas de don, car le bénéficiaire doit rembourser. M. le Président donne cette information, car il n'est pas certain que tout le monde soit au courant de l'existence de ce fonds.

En conclusion, la commission des finances a préavisé, à l'unanimité, l'adoption des comptes de l'Exercice 2013 et recommande au Conseil municipal d'approuver la délibération N° 57. Elle vous demande également d'approuver les crédits budgétaires supplémentaires 2013, mentionnés dans la délibération N° 58.

La commission a également rendu un préavis favorable sur les comptes de l'Exercice 2013 de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement », présentés dans la délibération N° 59. A ce propos, la Commune est en tractation avec M. Jacques BACHOFEN, propriétaire de la parcelle CHALUT-BACHOFEN sur le bas du village, pour un achat éventuel par la Fondation, le projet est en cours de discussion, mais rien de concret pour le moment.

Pour terminer, la dernière délibération N° 60 concerne le projet d'engagement, en septembre 2014, d'un ou d'une juriste, dont le montant n'avait pas été prévu dans le budget 2014, sous rubrique « Salaires » et « Charges sociales ». Un montant de 51'000 F est donc prévu pour ce poste pour les mois de septembre à décembre 2014. La commission a préavisé favorablement, à l'unanimité, l'ouverture de ces deux crédits budgétaires supplémentaires.

Mme la Présidente remercie M. Christophe DEVENOGE pour son rapport.

M. Antoine BARDE souhaite avoir des précisions sur la différence de la dénomination « Débiteurs » et celle du « Reliquat » au niveau de la fiscalité.

M. le Maire répond que le reliquat est alimenté par les taxations faites, sachant qu'il peut y avoir des procédures, réclamations ouvertes par des contribuables ou par la demande d'éléments complémentaires demandés par l'administration fiscale, qui n'a à ce stade pas perçu les montants dus.

M. Antoine BARDE comprend qu'il pourrait y avoir une incertitude au niveau du contribuable et que ce n'est, dans ce cas à priori, pas encore un débiteur, ce que confirme M. le Maire.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération N° 57 et propose de passer au vote.

Délibération N° 57

Proposition de l'Exécutif relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2013

Vu le compte administratif pour l'Exercice 2013 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement ;

Vu le compte rendu financier pour l'Exercice 2013 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel ;

Vu le rapport de l'organe de révision, soit M. Philippe RERAT, expert-comptable du 22 mars 2014 ;

Vu la présentation des comptes de l'Exercice 2013 au Conseil municipal, lors de sa séance du mardi 15 avril 2014 ;

Vu la séance de la commission « Finances et aide humanitaire » du 29 avril 2014 et son rapport, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, à l'unanimité, sur les comptes de l'Exercice 2013 ;

Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 605) ;

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal décide par 15 oui (unanimité), 0 non, 0 abstention

1. D'approuver le compte rendu financier de l'Exercice 2013.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2013 pour un montant de **F 12'042'409.45** aux charges et de **F 12'147'493.75** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **F 105'084.30**.
3. D'approuver le compte d'investissement 2013 pour un montant de **F 2'296'762.30** aux dépenses et de **F 1'706'516.75** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **F 590'245.55**.
4. D'approuver le financement des investissements nets de **F 590'245.55** par l'autofinancement à raison de **F 2'246'521.74** au moyen de la somme de **F 2'731'682.99** représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à **F 105'084.30**.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à **F 105'084.30** représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2013.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2013, totalisant à l'actif un montant de **F 81'072'163.96** qui se compose de :

▪ Patrimoine financier	F 36'468'101.39
▪ Patrimoine administratif	F 44'604'062.57

et au passif un montant de **F 81'072'163.96** qui se compose de :

▪ Engagement courant	F 270'121.48
▪ Engagement envers des entités particulières	F 251'451.30

▪ Provisions	F 4'052'650.—
▪ Passifs transitoires	F 13'575.—
▪ Engagement envers des financements spéciaux	F 1'145'454.15
▪ Fortune nette	F 75'338'912.03

7. Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2013 à **F 0**.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération N° 58 et propose de passer au vote.

Délibération N° 58

Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2013 et les moyens de les couvrir

Vu le rapport de la commission « Finances et aide humanitaire » du 29 avril 2014 ;

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

Sur proposition de M. le Maire,

le Conseil municipal décide par 15 oui (unanimité), 0 non, 0 abstention

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2013 pour un montant total de **F 2'263'021.17**.
2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération N° 59 et propose de passer au vote.

Délibération N° 59

Proposition relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » - Exercice 2013

Vu l'article 13 des statuts de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » du 16.02.2010,

vu le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2013 de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » et le rapport de gestion de l'organe de révision Duchosal Berney SA du 3 février 2014,

vu l'approbation des comptes, à l'unanimité, par le Conseil de Fondation en date du 2 avril 2014,

vu le préavis favorable, à l'unanimité, pris par l'Exécutif lors de sa séance du lundi 28 avril 2014,

vu le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission « Finances et aide humanitaire » lors de sa séance du 29 avril 2014,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal décide par 15 oui (unanimité) - 0 non - 0 abstention

1. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2013 de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » avec un montant de **7'519.27 F** de charges et de **13.40 F** de revenus, l'excédent de charges s'élevant à **7'505.87 F**.
2. D'approuver la diminution de la fortune nette de **7'505.87 F**.

3. D'approuver le bilan au 31 décembre 2013 totalisant tant à l'actif qu'au passif **83'541.13 F**.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération N° 60 et propose de passer au vote.

Délibération N° 60

Proposition du Maire relative à l'ouverture de deux crédits budgétaires supplémentaires. Rubriques 05-30100 – Administration générale / Traitement du personnel et 05-30300 – Administration générale / Assurances sociales - Comptes de fonctionnement 2014.

Vu les crédits budgétaires de TTC 940'000 F, rubrique 05-30100 « Administration générale/Traitement du personnel » et TTC 90'000 F, rubrique 05-30300 « Administration générale/Assurances sociales », votés dans le cadre de la délibération N° 35 du budget de fonctionnement 2014 par le Conseil municipal le 12 novembre 2013, approuvé par Département de l'Intérieur, de la Mobilité et de l'Environnement le 4 décembre 2013 ;

Vu la délibération N° 53 « Proposition du Maire relative à la modification du statut du personnel de la commune d'Anières et de l'échelle des traitements – LC 08-111 », votée favorablement par le Conseil municipal en date du 15 avril 2014, ainsi que l'accusé de réception du Département présidentiel du 29 avril 2014, délibération exécutoire à l'issue du délai référendaire dont l'échéance est fixée au 4 juin 2014 ;

vu la présentation du dossier à la commission « Finances et aide humanitaire » du mardi 29 avril 2014, lors de laquelle il a été rendu un préavis favorable, à l'unanimité, pour l'ouverture de ces deux crédits budgétaires supplémentaires permettant ainsi l'ouverture d'un nouveau poste au secrétariat général ;

vu l'art. 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes (B 6 05) du 13 avril 1984 ;

vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide
par 15 oui (unanimité) – 0 non – 0 abstention**

1. D'ouvrir à M. le Maire deux crédits budgétaires supplémentaires dans le budget de fonctionnement 2014, soit un montant de TTC 45'000 F dans la rubrique 05-30100 « Administration générale / Traitement du personnel » et un montant de TTC 6'500 F dans la rubrique 05-30300 « Administration générale / Assurances sociales », sommes destinées à couvrir les dépenses relatives à l'ouverture d'un nouveau poste au secrétariat général.
2. De comptabiliser les dépenses nettes prévues à l'article 1 dans le compte de fonctionnement 2014 en dépenses supplémentaires - Rubrique 05-30100 – « Administration générale / Traitement du personnel et rubrique 05-30300 « Administration générale / Assurances sociales ».
3. Ces crédits budgétaires supplémentaires devront être compensés par des économies équivalentes sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

M. le Maire tient à remercier infiniment le Conseil municipal, en son nom personnel, au nom de ses Adjoints et également au nom du personnel communal, pour les votes de ces délibérations et de la confiance qui est témoignée dans la gestion des comptes communaux.

Point 5

Election du bureau du Conseil municipal – 2014-2015.

Mme la Présidente rappelle que selon l'art. 9 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et art. 5 du règlement du Conseil municipal, le Conseil municipal doit élire un(e) Président(e) du Conseil municipal, un(e) vice-Président(e), ainsi qu'un(e) secrétaire.

Mme la Présidente demande s'il y a des propositions pour la fonction de Président(e) du Conseil municipal.

Au nom du groupe « Libéral », M. Christophe DEVENOGE propose la candidature de Mme Corinne ALHANKO-BAUER pour la fonction de Présidente.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI rappelle que le groupe « Anières différemment » s’abstiendra sur les votes relatifs aux fonctions de Président(e) et vice-Président(e), non pas à l’encontre des personnes qui seront désignées, mais par principe déjà annoncé au début de la présente législature, soit que le groupe n’ait pas été associé aux tournus des fonctions précitées, bien que le groupe « Anières différemment » se soit associé et avait annoncé publiquement son accord pour rejoindre l’entente communale lors du choix des trois membres de l’Exécutif.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI tient à souligner que cette décision n’est pas à l’encontre de Mme Corinne ALHANKO-BAUER qui est proposée pour la fonction de Président(e) du Conseil municipal pour 2014-2015.

La parole n’étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote.

A la majorité (12 oui – 3 abstentions : Mme Corinne ALHANKO-BAUER, Mme Denyse BARBEZAT-FORNI et M. Philippe GAILLARD)

- **Mme Corinne ALHANKO-BAUER**

est élue en qualité de Présidente du Conseil municipal.

Applaudissements de l’Assemblée.

Mme la Présidente demande s’il y a des propositions pour la fonction de vice-Président(e) du Conseil municipal.

M. Louis BOLDRINI propose la candidature de M. Pierre-Yves DECHEVRENS pour la fonction de vice-Président.

La parole n’étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote.

A la majorité (11 oui – 4 abstentions : Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, MM. Pierre-Yves DECHEVRENS, Philippe GAILLARD et Christian HALLER)

- **M. Pierre-Yves DECHEVRENS**

est élu en qualité de vice-Président du Conseil municipal.

Applaudissements de l’Assemblée.

La parole n’étant pas demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote.

A l’unanimité

- **Mme Dominique LAZZARELLI**

est élue en qualité de secrétaire du Conseil municipal.

Applaudissements de l’Assemblée.

Les trois personnes élues ce jour remercient l’Assemblée.

Discours de fin de Présidence de Mme Florence PULILDO

« M. le Maire, MM. les Adjoints, Mmes et MM. les Conseillers municipaux, Mme la secrétaire du Conseil,

Arrivant au bout de mon année de Présidence du Conseil municipal, je souhaite vous adresser quelques mots.

Cette année aura été malgré tout assez calme malgré le départ qui m’a donné un peu de stress quand j’ai vu dans le premier ordre du jour que figurait le sujet relatif au MPPL. Au final, la séance s’est bien déroulée et m’a rassurée pour la suite de mon mandat.

Je ne vais pas énumérer tout ce qui a été fait durant cette année de Présidence, mais pour moi la meilleure décision prise est le vote visant à réaliser un trottoir le long de la route de l’Hospice jusqu’à la route de Thonon.

J'ai eu beaucoup de plaisir à accomplir cette tâche et je tiens à vous remercier de l'aide que vous m'avez accordée, lors des séances du bureau et également lors des séances du Conseil municipal, ayant eu parfois quelques hésitations avec les abréviations relatives au domaine public communal ou cantonal !

Je tiens en particulier à remercier Dominique pour le travail qu'elle effectue avant, pendant et après les séances et surtout pour sa disponibilité.

C'est année aura été très enrichissante pour moi et je souhaite à Corinne autant de bons moments vécus durant cette année de Présidence du Conseil municipal que je quitte avec une certaine émotion.

Vifs applaudissements de l'Assemblée.

Point 6

Projet du compte rendu administratif et financier de l'Exercice 2013.

Mme la Présidente informe que le projet du compte rendu administratif et financier de l'Exercice 2013 sera mis sur CMNet en consultation.

Toutes propositions de modifications, corrections, remarques sont à adresser directement à la personne en charge de la rédaction de ce document, soit Mme Marcela APOTHELOZ : m.apotheloz@anieres.ch, ceci dans un délai fixé à la prochaine séance du Conseil municipal, soit le 25 juin 2014.

Point 7

Proposition(s) du Maire et des Adjoints.

M. le Maire et MM. les Adjoints n'ont pas de proposition ce jour.

Point 8

Communication(s) du Maire et des Adjoints.

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire.

Fin de Présidence de Mme Florence PULIDO

M. le Maire souligne que le mandat de Mme la Présidente se terminera fin mai prochain et que les remerciements lui seront adressés lors de la séance du Conseil municipal du 25 juin prochain.

Patrouille des glaciers

M. le Maire tient à féliciter vivement M. Christian HALLER pour son excellente 2^{ème} place à la patrouille des glaciers 2014 (groupe hommes 3 de l'armée), performance remarquable.

Applaudissements de l'Assemblée.

Mme la Présidente passe la parole à M. Serge SERAFIN, Adjoint

M. l'Adjoint n'a pas de communication.

Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pierre CHOLLET.

Séance « Campagne GE-veille »

M. l'Adjoint informe qu'une nouvelle séance publique (après celle d'Anières et celle de Corsier) est organisée sur le thème de la campagne « GE-veille », ouverte aux habitants des communes de CoHerAn et Collonge-Bellerive.

Cette séance est prévue le mercredi 4 juin 2014 à 19h.30 à Collonge-Bellerive (salle communale de l'école élémentaire).

M. l'Adjoint précise que M. Pierre MAUDET, Conseiller d'Etat sera présent lors de cette séance.

Aménagement d'un trottoir – Route de l'Hospice / Tronçon chemin des Ambys-Route cantonale de Thonon

M. Pierre CHOLLET ajoute également avoir reçu une information de la voirie cantonale, qui contrairement à ce qui avait été annoncé, entrera en matière pour le financement du trottoir sur la route cantonale jusqu'à la station AGIP. Le montant à leur charge s'élèvera à environ 100'000 F.

Point 9

Propositions individuelles et questions.

Personnel communal

En préambule, M. Louis BOLDRINI informe avoir longuement hésité de faire cette intervention ce soir. Toutefois, cela le touche de près et cela l'énerve prodigieusement pour se décider à en faire part.

Ce n'est pas tant la décision qui le fâche, mais la façon dont elle a été transmise à la personne concernée.

Cela fait un certain nombre d'années que la personne en charge de la comptabilité est conviée au dîner qui suit la séance du vote des comptes de la Commune. Cette année, il a été décidé que cela ne serait pas le cas et sur le principe, il n'a rien à redire, par respect de la décision prise par l'Exécutif. En revanche, ce qu'il n'admet pas est d'informer par SMS la personne concernée 35 minutes avant la séance. Il trouve cette attitude méprisante et fait preuve d'un manque de respect envers le personnel, façon de faire qu'il ne peut tolérer.

Route de Thonon – Pose d'un tapis phonoabsorbant

M. Pierre-Yves DECHEVRENS rappelle qu'une information a été donnée par rapport aux travaux qui vont être engagés sur la route de Thonon, après la douane, soit la pose d'un tapis phonoabsorbant. Il s'étonne d'un tel aménagement, sachant qu'il n'y a que très peu d'habitation sur ce tronçon d'environ 600 mètres.

M. Pierre CHOLLET peut comprendre cette remarque sur ces travaux qui seront engagés sur ce tronçon, mais informe que le canton a l'obligation d'assainir son réseau routier contre le bruit lors de réfections.

Visispeed

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI revient sur son intervention lors du dernier Conseil au sujet du visispeed mobile. On lui avait répondu qu'il ne fonctionnait plus et que les réparations seraient vraisemblablement très onéreuses.

Tenant compte de cette réponse, elle suggère que le Conseil municipal s'interroge sur la nécessité de racheter un tel appareil de mesures de vitesse mobile, après avoir constaté que les véhicules ne respectent pas toujours les limitations en vigueur et aussi par la nouvelle mesure prise visant à limiter à 60km/h. la route de l'Hospice, une fois les travaux du trottoir achevés.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI trouve qu'un tel appareil permet aux conducteurs de visualiser leur vitesse (chiffre ou smiley) et de l'adapter selon l'affichage marqué sur le visispeed, améliorant ainsi la sécurité routière.

M. Pierre CHOLLET précise que cette intervention a été relayée aux APM de Collonge-Bellerive et que ceux-ci seront en charge de récolter les données des visispeeds pour les analyser et le cas échéant prendre les mesures nécessaires.

M. Louis BOLDRINI propose que ce sujet soit renvoyé à la commission en charge de la sécurité.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au vote.

A la majorité (14 oui – 1 abstention de Mme Isabelle de PLANTA), la proposition de renvoyer le sujet relatif aux contrôles de vitesse par les visispeed à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » pour étude.

Panneaux indicatifs – Travaux d'aménagement du trottoir à la route de l'Hospice

Mme Caroline BENBASSAT revient sur l'aménagement du trottoir le long de la route de l'Hospice et bien qu'elle trouve l'idée excellente, regrette que les panneaux informatifs annonçant les travaux ne soient pas lisibles par les utilisateurs du tronçon. Elle suggère que l'information soit plus sommaire, par la mention de la durée des travaux principalement avec une grandeur d'écriture permettant sa visibilité.

M. Pierre CHOLLET reconnaît que cette information a été rédigée à deux reprises, mais malgré tout pas assez visible des utilisateurs de la route de l'Hospice, bien que sur papier cela semblait satisfaisant. Le lieu devra également être revu, vers les feux de signalisation par exemple. La fin des travaux est prévue aux alentours de mi-juillet prochain.

Balades viticoles

Mme Isabelle de PLANTA rappelle l'inauguration des balades viticoles qui avait eu lieu à Anières (Ndlr : 16 mai 2013) et souhaite savoir si la Commune a eu un retour sur la fréquentation de ce cheminement.

M. Serge SERAFIN répond par la négative.

Fermetures des déchetteries – Journée du 1^{er} mai

M. Antoine BARDE a constaté que les déchetteries étaient fermées la journée du 1^{er} mai et s'en étonne, sachant que ce jour n'est pas un jour férié officiel.

M. Pierre CHOLLET admet n'avoir pas été mis au courant de la fermeture des déchetteries le 1^{er} mai, mais en fera la remarque à la société GPA, en charge d'ouvrir et de fermer les déchetteries de la Commune.

Conseil d'établissement CoHerAn

En tant que déléguée au Conseil d'établissement CoHerAn, Mme Denyse BARBEZAT-FORNI souhaite donner quelques informations relatives à la séance qui s'est déroulée le 5 mai 2014.

Lors de cette séance, les APM de Collonge-Bellerive ont été reçus et ont présenté sur leur cahier des charges de manière générale (fonctions et tâches). Un débat s'est ensuite engagé sur leurs tâches, et sur les préoccupations et soucis rencontrés vers les écoles de CoHerAn.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI a trouvé leur exposé très complet et intéressant et propose que ces Agents de Police Municipale soient auditionnés lors d'une prochaine séance du Conseil municipal, pour traiter divers points relatifs à la Commune.

M. le Maire souligne que cette proposition a du sens et propose qu'une audition soit organisée à la fin de l'automne, sachant qu'un contrat de prestations a été signé avec la Collonge-Bellerive au début de cette année. Cette rencontre permettrait, avec le recul nécessaire, de traiter les différents points relatifs à Anières et ses éventuelles particularités.

A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal donne son accord pour prévoir une audition des APM de Collonge-Bellerive à une séance du Conseil municipal, à la fin de l'automne 2014.

Escaliers d'accès à la Poste et à la mairie

Mme la Présidente réitère sa remarque sur le fait que plusieurs marches donnant accès à la Poste et à la mairie sont très peu stables et cela mériterait une intervention pour éviter tout risque d'accident.

M. Pierre CHOLLET en prend note et le nécessaire sera fait dans les meilleurs délais.

Parcage des véhicules vers les immeubles 44-50 du chemin des Avallons

Mme la Présidente souhaite faire part de divers points concernant le « quartier » des immeubles 44-50 du chemin des Avallons.

En effet, plusieurs habitants n'utilisent pas les parkings publics et stationnent un peu partout aux environs du 44-50 du chemin des Avallons, ce qui est parfois très dangereux, car la visibilité en est diminuée et les risques d'accidents de ce fait plus grands (surtout dans les virages). Elle propose que les APM soient sensibilisés sur ce point et interviennent le cas échéant. Le constat est fait principalement le soir.

M. Pierre CHOLLET en prend note et demandera aux APM de faire des passages en fin de journée.

Il informe toutefois que des rendez-vous ont déjà été organisés avec les APM pour un inventaire des zones de stationnement et voir quelles décisions doivent être prises dans certains lieux de la Commune, afin de prendre des mesures et de compléter la signalétique le cas échéant.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 19h.48.

Mme la Présidente invite l'assemblée à se rendre au dîner à l'auberge du Lion d'Or à Cognoy avec un bus prévu à cet effet.

La Présidente du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :